



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CDCFS du 15 juin 2022

1. Projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans le département des Côtes-d'Armor pour la campagne 2022-2023

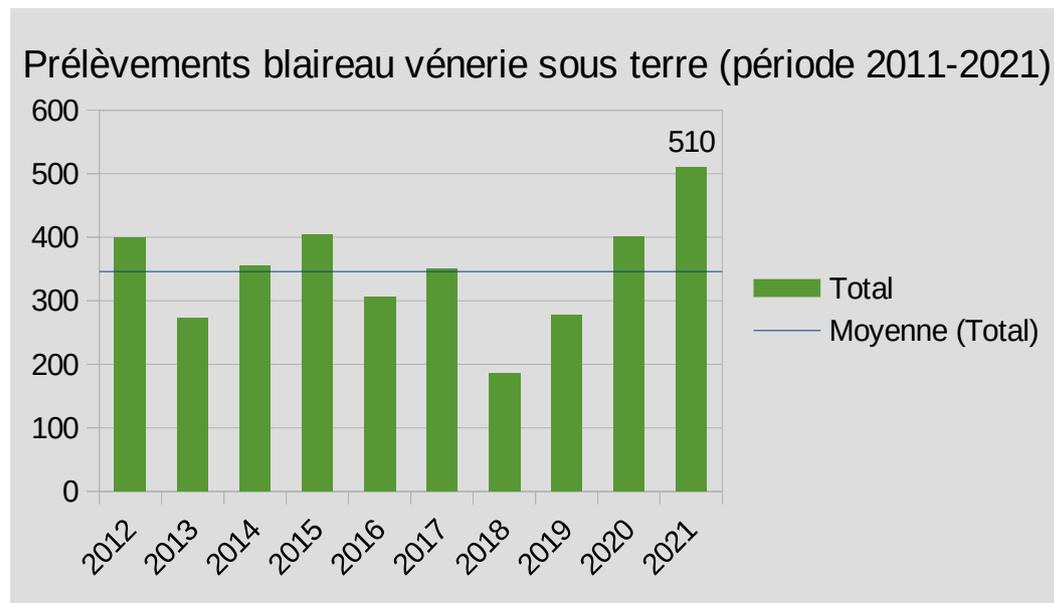
Éléments de connaissance sur le Blaireau (Sources des données : FDC 22, DIRO)

Prélèvements blaireaux vénerie sous terre (période 2012-2021)

Sur cette période, 3463 blaireaux ont été prélevés soit en moyenne 346 individus par an.

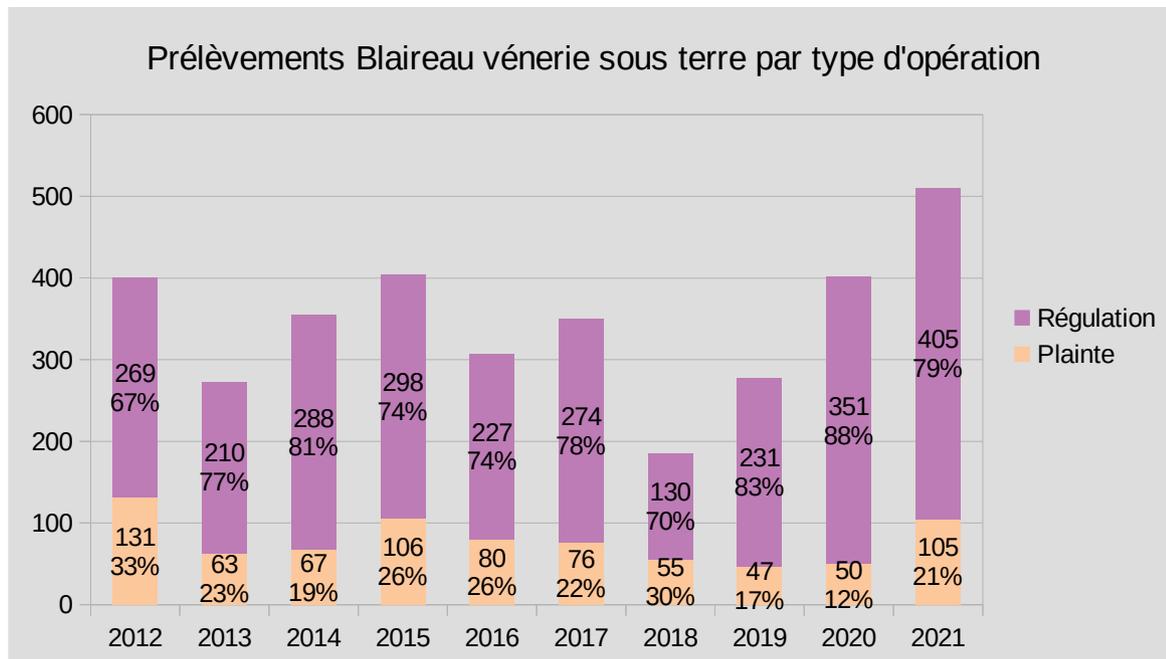
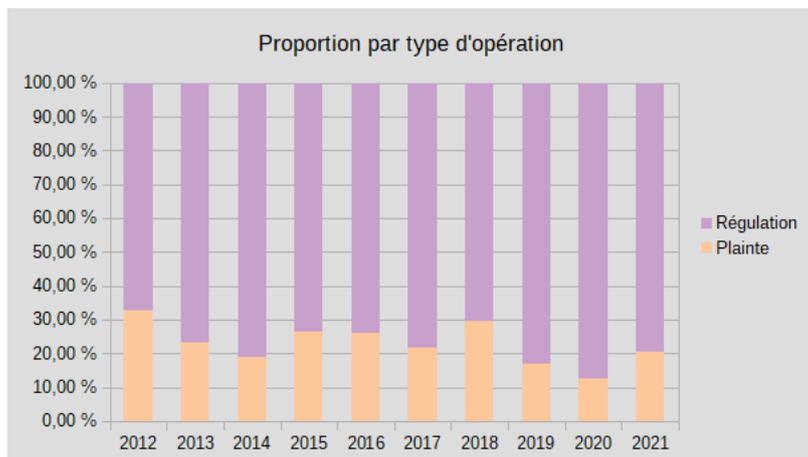
Il apparaît une certaine stabilité dans ces prélèvements malgré une baisse pendant 2 ans, 2018 et 2019 et une augmentation significative en 2021.

510 blaireaux ont été prélevés en 2021, valeur la plus élevée depuis 2012.



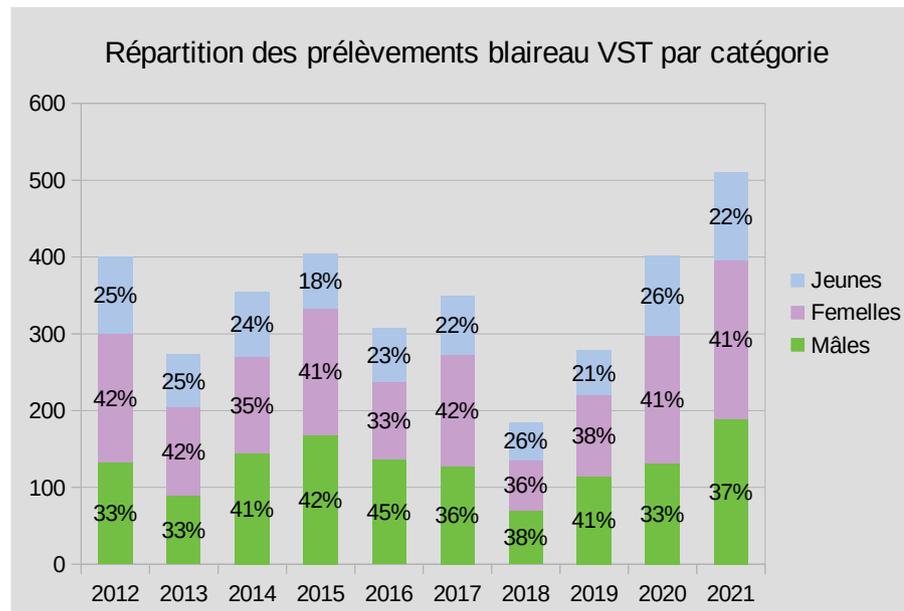
Prélèvements blaireaux vénérie sous terre (période 2012-2021)

La proportion de blaireaux prélevés suite à des plaintes est de 21% en 2021, valeur identique à la moyenne observée sur la période (21%).

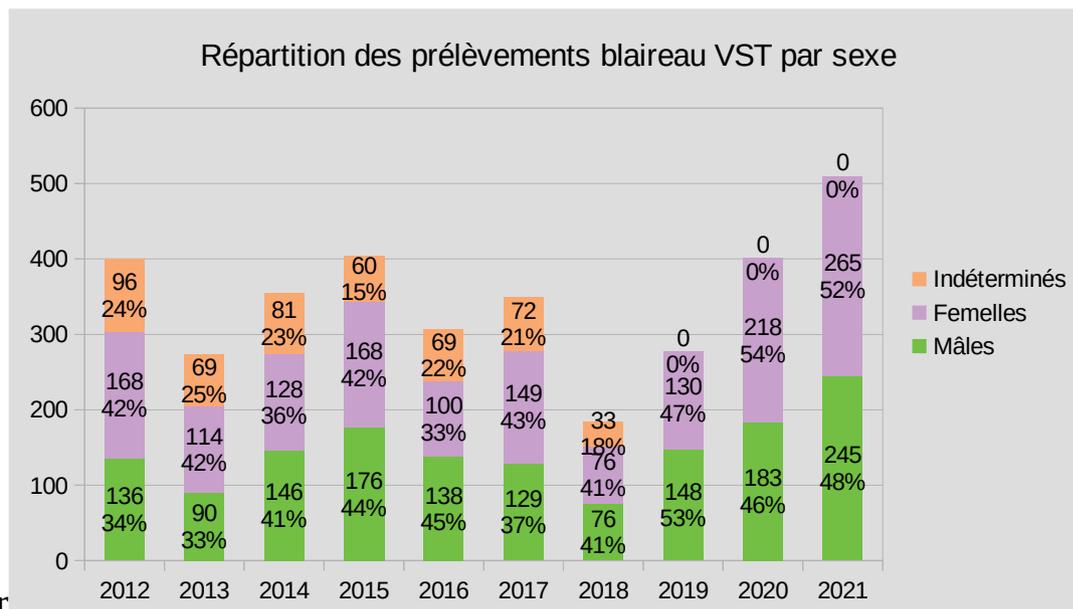


Prélèvements blaireaux vénérie sous terre (période 2012-2021)

Considérant les 3 catégories de prélèvements (mâles, femelles, et jeunes), ont été prélevés en 2021 : 37% de mâles, 41% de femelles et 22% de jeunes. Ces valeurs apparaissent dans des proportions similaires sur la période 2012-2021.

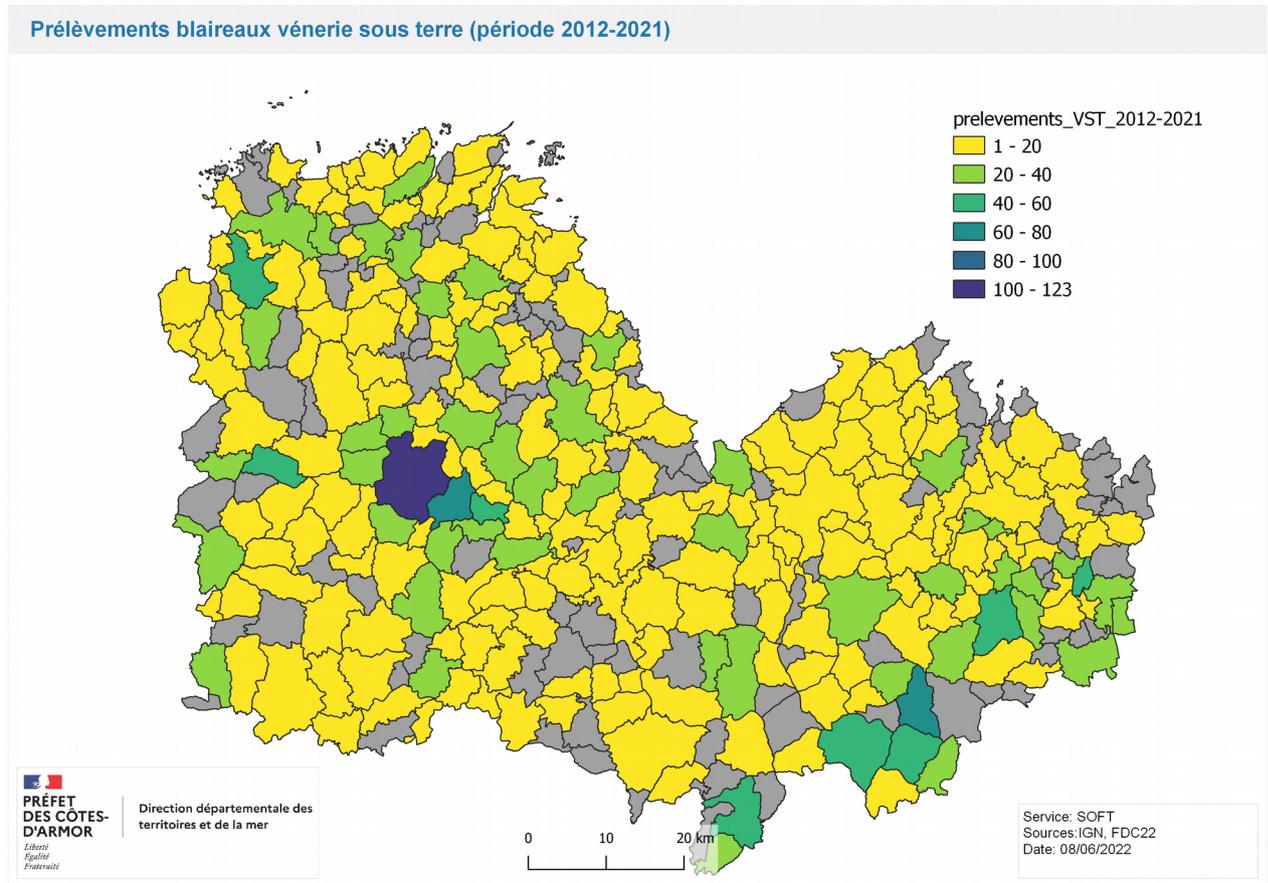


Considérant seulement le sexe, 48 % des blaireaux prélevés en 2021 était des mâles contre 52 % de femelles.



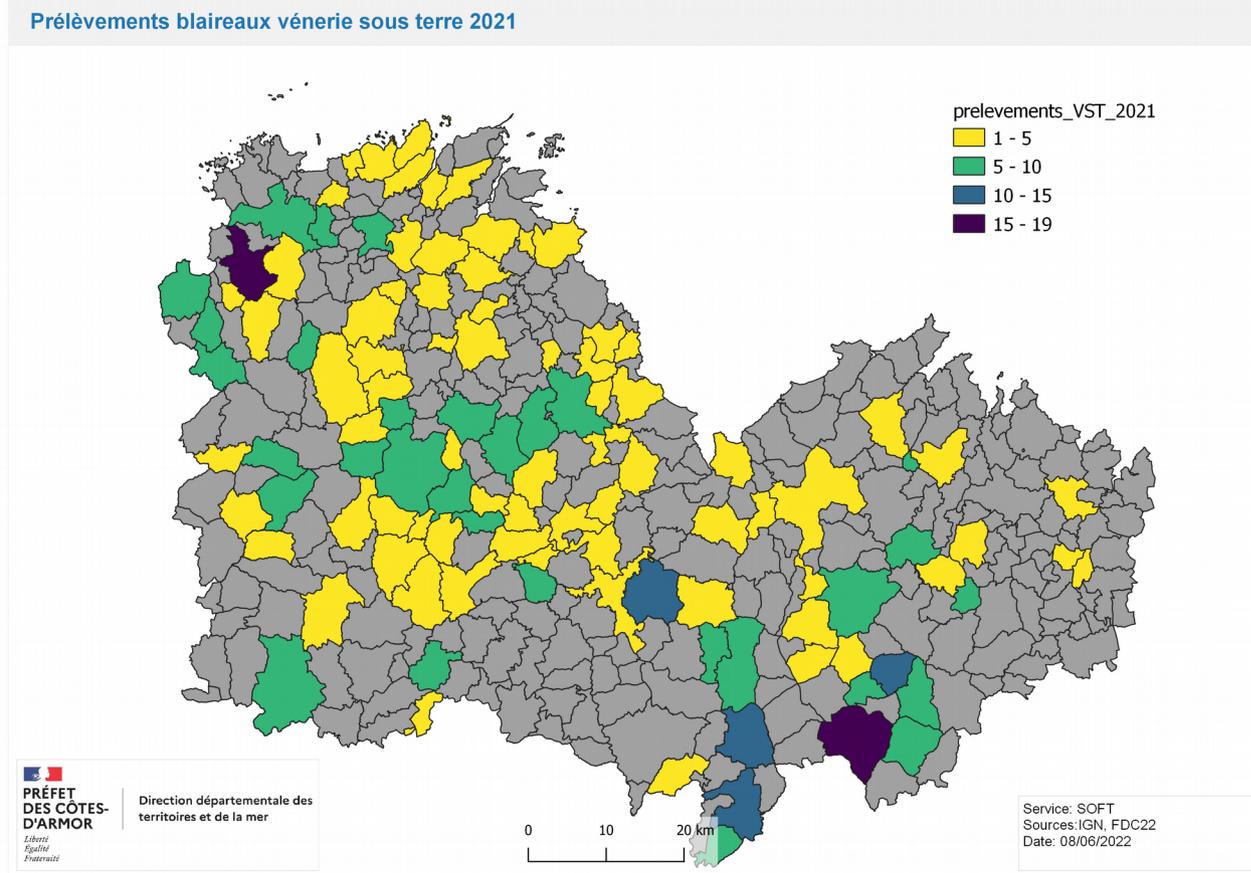
Prélèvements blaireaux vénerie sous terre (période 2012-2021)

Sur cette période, on peut constater une répartition des prélèvements sur l'ensemble du département et relativement peu de communes n'ont fait l'objet d'aucun prélèvement. 260 communes (anciennes) ont fait l'objet de prélèvements.



Prélèvements blaireaux vénerie sous terre (période 2012-2021)

En 2021, des prélèvements ont été réalisés sur 111 communes (anciennes) avec une répartition géographique marquant une légère surreprésentation des prélèvements à l'ouest du département.



Équipage vénérie sous terre (période 2012-2021)

Sur la période 2012-2021, 57 équipages différents de vénérie sous terre sont intervenus.

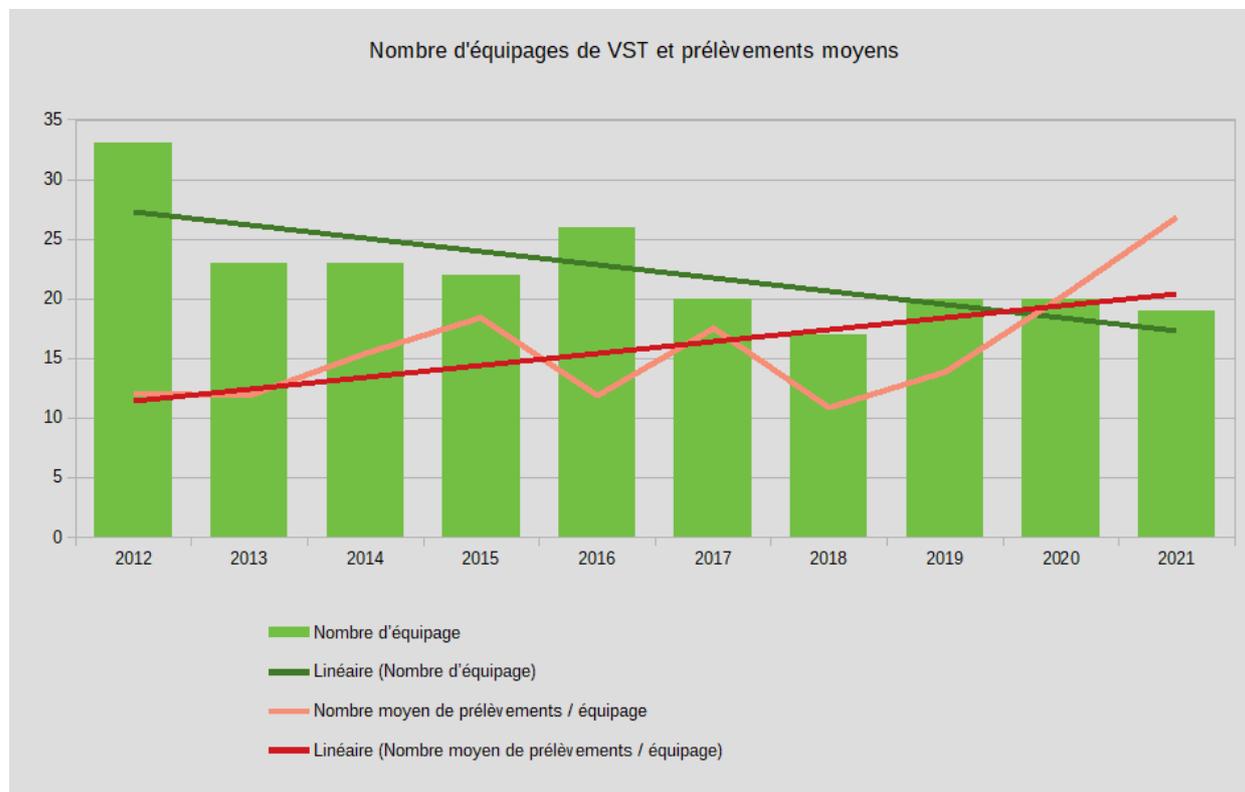
En moyenne, sur cette période, 22 équipages interviennent par an avec une légère tendance à la baisse.

En 2021 ce sont 21 équipages qui ont réalisés des prélèvements.

La moyenne des prélèvements par équipage et par an est de 16 blaireaux.

Il est à noter une augmentation de cette moyenne de prélèvements par équipage depuis 3 ans.

Aussi, en 2021, cette moyenne de prélèvements par équipages est établie à 27 blaireaux.



Comparaison des périodes (période 2012-2021)

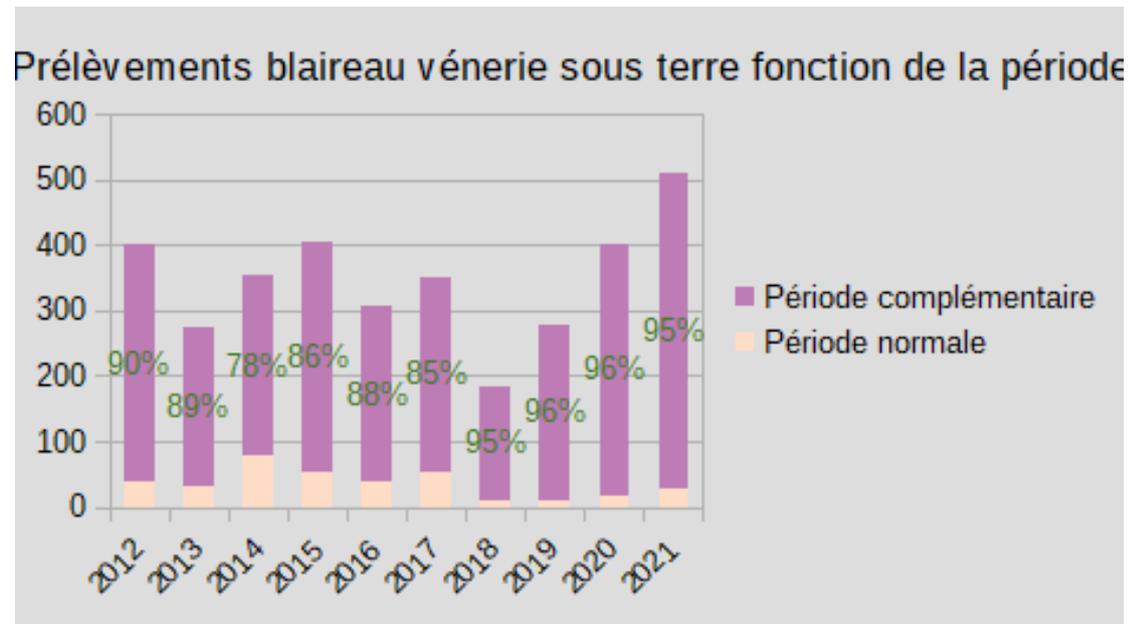
Nous considérons ci-dessous, une période dite « complémentaire » comprise entre le 15 mai et le 15 septembre.

Il apparaît assez clairement une proportion importante de prélèvements pratiqués en période complémentaire et notamment depuis 2018.

En effet, sur la période considérée, seulement 10% des prélèvements sont réalisées hors période complémentaire.

Cette proportion est même inférieure ou égale à 5 % depuis 2018.

En 2021, 95 % des prélèvements sont intervenus en période « complémentaire » et 5 % en période « normale ».

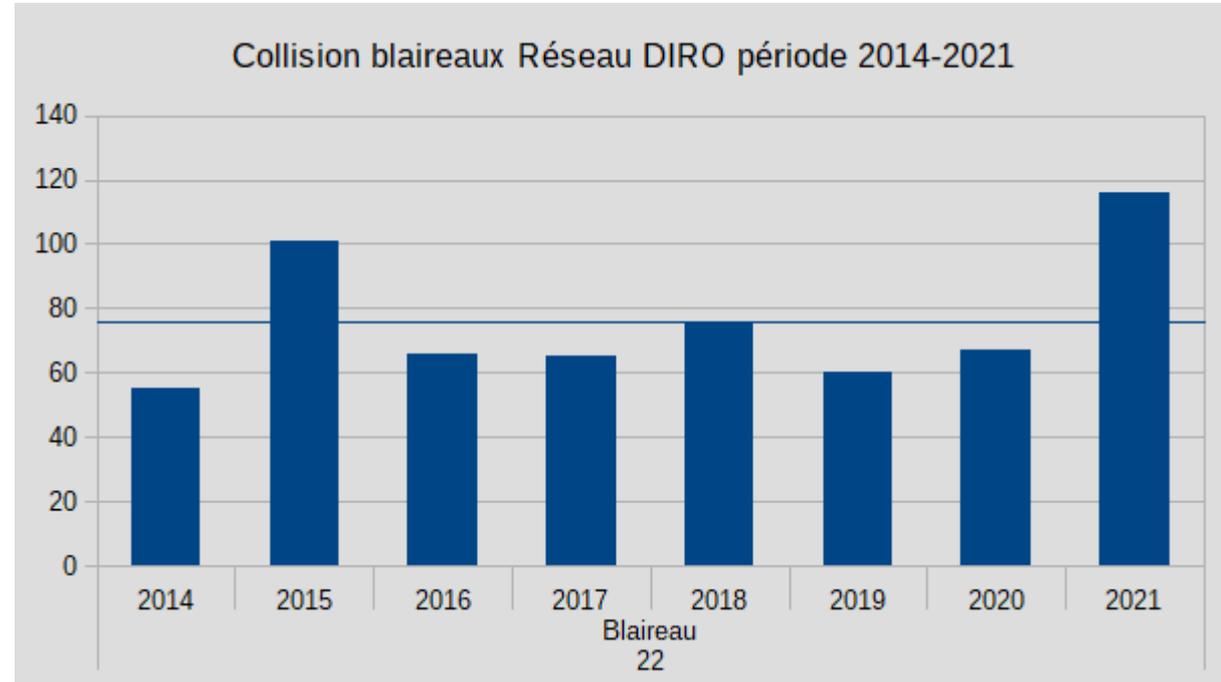


Collision blaireau département 22 réseau DIRO (période 2014-2021)

Sur la période 2014-2021, 606 blaireaux ont fait l'objet d'une collision sur le réseau DIRO département 22 avec en moyenne, par an, 76 blaireaux percutés.

La tendance sur cette période apparaît relativement stable avec néanmoins deux années marquées par un nombre de collision supérieures (2015 et 2021).

Ainsi, en 2021, 116 blaireaux ont été percutés, valeur la plus élevée depuis 2014.

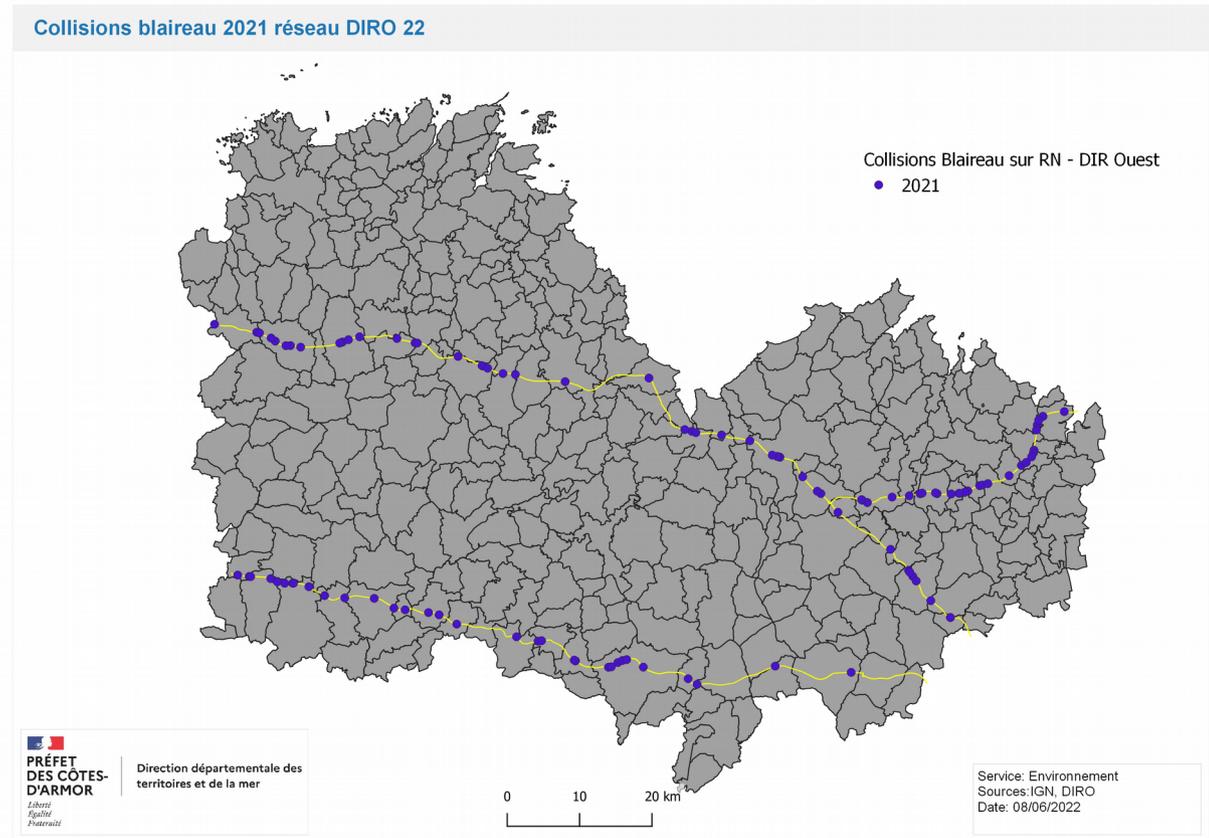


Collision blaireau département 22 réseau DIRO (période 2014-2021)

Sur la période 2014-2021, 606 blaireaux ont fait l'objet d'une collision sur le réseau DIRO département 22 avec en moyenne, par an, 76 blaireaux percutés.

La tendance sur cette période apparaît relativement stable avec néanmoins deux années marquées par un nombre de collision supérieures (2015 et 2021).

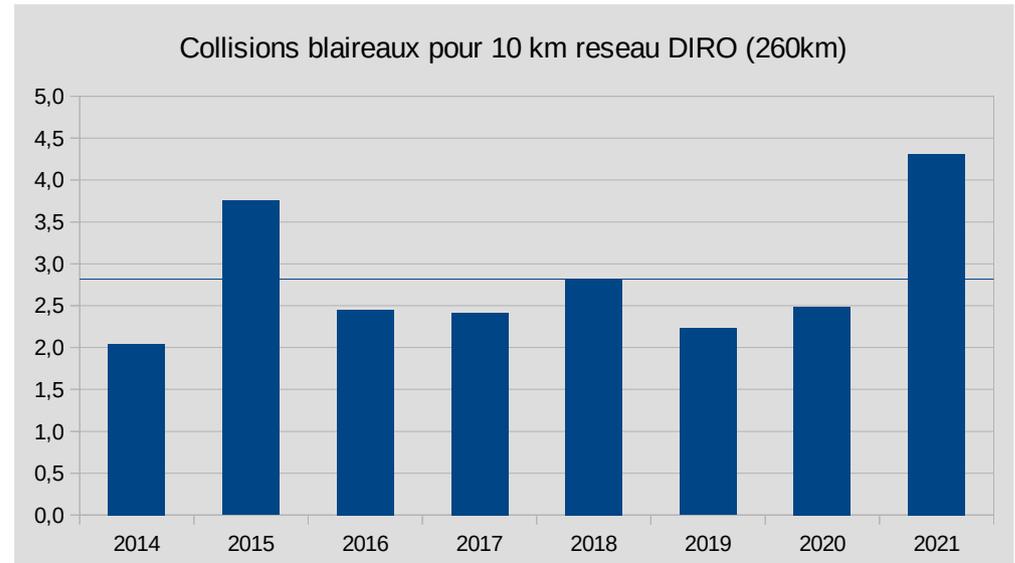
Ainsi, en 2021, 116 blaireaux ont été percutés, valeur la plus élevée depuis 2014.



Collision blaireau département 22 réseau DIRO (période 2014-2021)

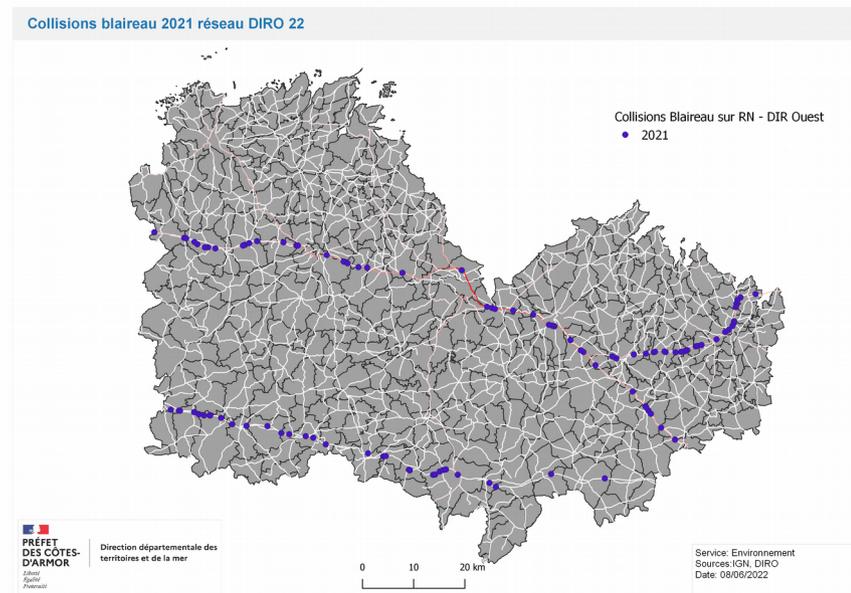
Considérant les 269 km de linéaire du réseau DIRO du département, il est percuté en moyenne par an 2,8 blaireaux pour 10 km de routes nationales.

En 2021, ce chiffre est porté à 4,3.



Informations complémentaires :

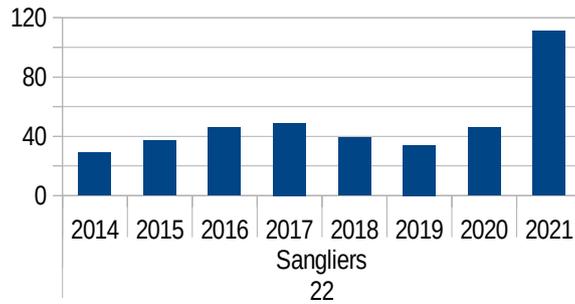
- routes nationales (23000 vehicules jour) = 269 km (1%)
- routes départementales (2300 véhicules jour) = 4499 km (22%)
- routes communales = 15830 km (77%)



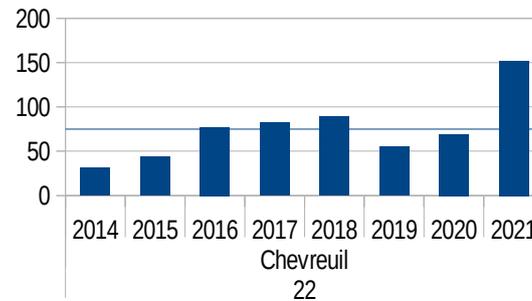
Collision réseau DIRO 2014-2021

- pour info : données collisions sangliers, chevreuils et cerfs
- même constat augmentation sensible en 2021

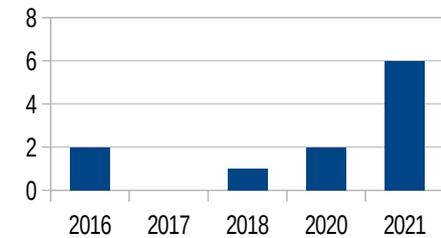
Collisions sangliers Réseau DIRO période 2014-2021



Collision chevreuils Réseau DIRO période 2014-2021



Collisions cerfs Réseau DIRO période 2016-2021



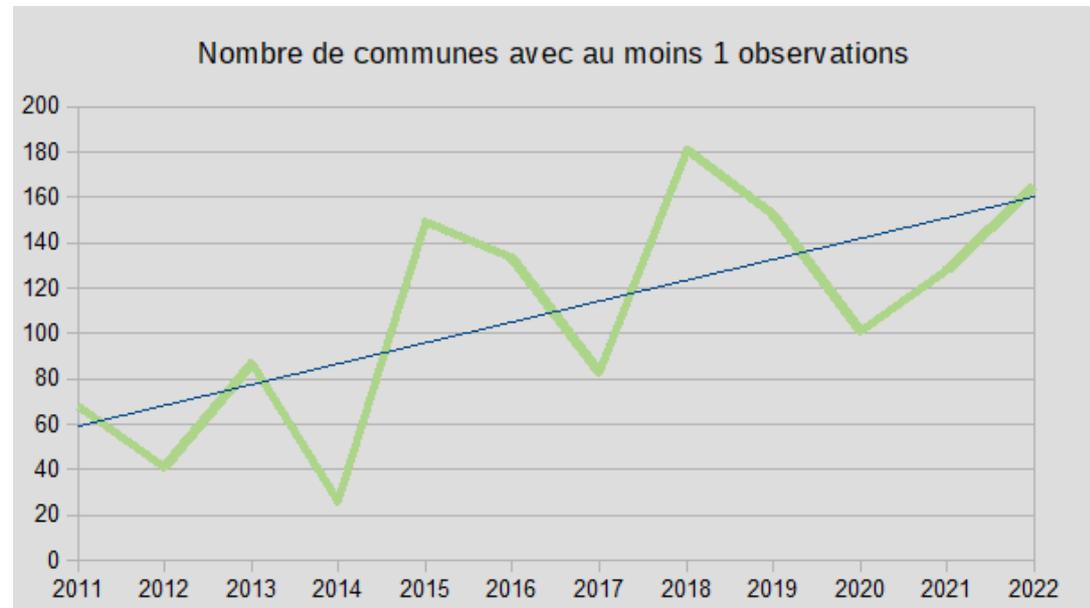
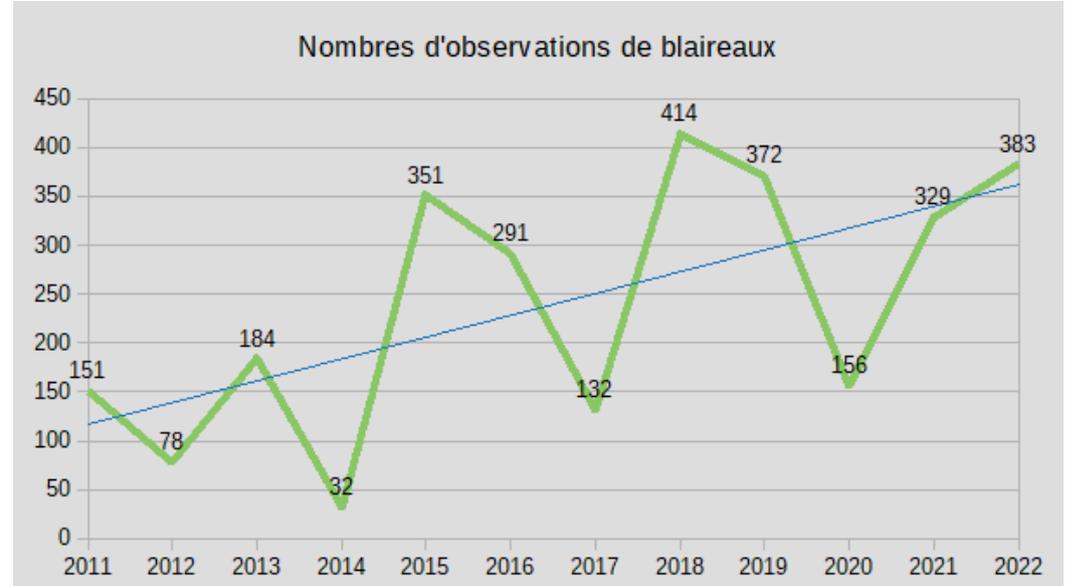
Observations blaireaux comptages nocturnes lièvre FDC22

Depuis 2011, 2873 observations de blaireaux lors des comptages nocturnes réalisées par les sociétés de chasse.

Sur cette période, tendance à la hausse des observations.

De même, le nombre de communes faisant l'objet d'au moins une observation lors de ces comptages augmente sensiblement depuis 2011.

En 2022, 165 communes ont fait l'objet d'une observation.



Observations blaireaux comptages nocturnes lièvre FDC22

Sur la période 2011-2022, il a été observé au moins 1 blaireau sur 317 communes.

Sur ces 317 communes ayant fait l'objet d'au moins 1 observation de blaireau pendant la période 2011-2022, 232 (73%) font l'objet d'observation plus fréquente depuis 5 ans (2018-2022) par rapport à la période 2011-2017.

